



Recours possible contre centre auto

Par **Nic Dup**, le **12/09/2018** à **18:46**

Bonjour à tous,

Je viens une nouvelle fois profiter de vos avis et conseils.

J'ai déposé ma voiture fin juin pour le remplacement du kit de distribution dans un centre auto. Depuis que je l'ai récupéré, un bruit se produit à chaque accélération (une sorte de cliquetis, très présent surtout en été avec les fenêtres ouvertes) et le moteur peine à démarrer à froid (passage en sous-régime pendant une dizaine de seconde). J'ai aussi noté une surconsommation d'essence; on a vraiment l'impression que le moteur n'est pas bien entraîné. Je l'ai déposé à 3 reprises dans le même centre auto et ils m'ont indiqué après une vérification sans doute sommaire qu'ils ne pouvaient rien faire.

Je l'ai déposé hier dans un autre garage qui m'a indiqué ne pas pouvoir identifier le problème sans tout démonter et donc changer à nouveau le kit de distribution...

J'ai donc un dossier de réclamation ouvert depuis plus de 2 mois que je fais mettre à jour régulièrement mais je n'ai encore eu aucun retour du service réclamation.

Mon objectif est d'obtenir soit le remboursement total de la prestation, soit le remplacement complet du kit.

Je voudrais donc savoir sur quels articles ou jurisprudence je peux m'appuyer pour obtenir gain de cause.

Je précise que je ne dispose pas d'assistance juridique (banque et assurance auto déjà contactées sur le sujet).

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **13/09/2018** à **14:43**

Bonjour,

le soucis, me semble t'il, est que si vous roulez avec votre véhicule, vous risquez d'aggraver la situation ? On risque alors de vous le reprocher en cas de casse sévère et coûteuse ! Mais si vous faites réparer vous n'aurez bien sur plus de traces, preuves du défaut ! L'idéal serait bien sur de laisser le véhicule au garage en attendant une expertise ?

Par **Nic Dup**, le **13/09/2018** à **22:19**

Bonjour grenouille et merci pour votre réponse.

Après avoir récupéré le véhicule on m'a assuré que le bruit était désagréable mais aucunement dangereux. Je l'ai fait noté dans le dossier de réclamation lors de mes échanges avec le service client.

Quand vous parlez d'expertise vous pensez à une intervention via mon assurance ou par moi-même en direct ?

Le problème est que j'ai besoin de mon véhicule pour me rendre à mon travail et que je souhaiterais éviter bien sûr des frais importants (expertise, avocat spécialisé, etc.).